

### La citoyenneté pour tous en marche

DOSSIER

7



**5** **L'entretien**  
Philippe Hirlet,  
sociologue, et les missions  
des managers



**7** **Pratique  
professionnelle**  
Continuer à consommer  
en structure



**37** **Dans les  
coulisses de...**  
Un repas  
si particulier



**LES FICHES PRATIQUES** ■ Grand âge et citoyenneté ■ La citoyenneté dans les établissements médico-sociaux ■ L'art  
thérapeutique contribue à ne pas se couper du monde ■ Laisser parler les p'tits papiers ■ Voter : le parcours du combattant  
■ Mémoire de mots.



Auteur : **Sadek Deghima**  
 Chef de service en foyer  
 Photo : Sadek Deghima

## Accompagnement à la citoyenneté des personnes en situation de handicap mental

La participation de la personne adulte handicapée mentale à la vie sociale de l'établissement et son implication dans la vie de la cité est fondamentale pour lui permettre l'accès à la citoyenneté. Elle est renforcée par les lois du 2 janvier 2002 et celle du 11 février 2005 qui insistent sur le droit des usagers et les incitent à donner leur avis et participer aux décisions qui les concernent. Les évolutions des politiques sociales qui s'inscrivent dans une logique de projets, de personnalisation de l'accompagnement et de contractualisation ont eu des impacts directs sur les pratiques des travailleurs sociaux.

### Définition : la citoyenneté

Le dictionnaire de la santé et de l'action sociale définit la citoyenneté comme : « l'appartenance à une communauté qui confère des droits politiques, civils, socio-économiques, qui astreint à des devoirs et établit un lien juridique, politique culturel et social avec un territoire et le groupe humain rattaché ». On limite très souvent la citoyenneté au vote lors des différentes élections mais la citoyenneté ne se résume pas uniquement d'un point de vue juridique. Il existe différentes formes de citoyenneté (économique, sociale, politique, écologie... ). La citoyenneté se caractérise aussi par la participation des individus à la vie de la cité. La citoyenneté peut se définir également en matière de lien social à travers les interactions d'un individu avec son environnement et son engagement dans différentes sphères (politique, association... ). Les professionnels dans le cadre de leur accompagnement doivent changer de posture professionnelle et privilégier des actions favorisant l'autonomie des usagers à travers la prise de décisions afin de les amener à devenir acteurs. Il est nécessaire de passer de la notion de prise en charge à celle d'accompagnement.



### Le statut d'adulte pour les personnes en situation de handicap

Le statut d'adulte ne s'acquiert pas systématiquement à l'âge de la majorité (18 ans) mais selon de nombreux sociologues, il nécessite de passer par différentes étapes : l'accès au travail, au logement et fonder une famille. Il est difficile pour certains adultes en situation de handicap d'accéder au statut d'adulte. Devenir adulte, c'est accéder à l'autonomie afin de subvenir à l'ensemble de ses besoins. Dans le cadre de l'accompagnement au sein d'un accueil de jour, il est important de leur proposer des actions

qui favorisent l'apprentissage de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne : préparation de repas, adaptation, positionnement, prise de responsabilités. Ces apprentissages leur permettent de se débrouiller seul dans certaines situations et de gagner en confiance.

### L'accompagnement à la citoyenneté à travers le CVS

#### QUELLE ORGANISATION ?

Dans le respect de la loi 2002-2, un conseil de vie sociale doit favoriser la participation et l'expression des personnes handicapées accueillies dans un établissement.

L'élection du CVS est un temps fort de la vie du service car il s'agit d'une instance qui va permettre d'élire des représentants des usagers, des familles et des professionnels. Il est mis en place dans le respect du cadre réglementaire et associatif. Les élections se déroulent tous les trois ans. Le CVS se réunit quatre fois par an avec pour chaque rencontre un ordre du jour établi et un compte rendu qui est transmis à l'ensemble des personnes et de leurs familles.

## QUEL RÔLE POUR LES MEMBRES ÉLUS ?

Les membres élus du CVS jouent un rôle important dans la vie de l'établissement car ils donnent leur avis, ils expriment des besoins, ils formulent des questions sur l'organisation interne. Le conseil de la vie sociale dispose de modalités de fonctionnement qui sont précisées dans un règlement intérieur dédié. Les membres élus ne défendent pas leurs propres intérêts, mais l'intérêt collectif. Ils s'organisent afin de recueillir les questions de leurs pairs avant chaque réunion. Les membres élus sont amenés à prendre la parole durant les réunions afin de faire remonter leur revendication ou leurs attentes vis-à-vis de la direction. Cet exercice nécessite une préparation en amont de la réunion et les usagers sont accompagnés par un professionnel qui a un rôle de facilitateur. On constate que les membres élus ont gagné en confiance

## Une politique associative tournée vers la citoyenneté

Au sein des différents services de l'Apei de Lens et environs, un groupe d'expression qui regroupe l'ensemble des usagers se réunit afin de leur permettre de s'exprimer sur les sujets qu'ils souhaitent.

La Commission de vigilance permanente s'inscrit dans le cadre du protocole associatif de prévention et de lutte contre la maltraitance. Il en existe une par pôle. Son rôle est d'évaluer et de faire le point sur les situations à risque ou les points critiques, collecter diffuser information et documentation, émettre des préconisations et transmettre des observations à l'association.

La Commission de la participation associative est une instance de réflexion qui évoque les sujets et projets liés à la vie de l'association et des établissements. Elle est chargée de communiquer l'information sur les événements importants et sur l'évolution du travail des différentes commissions de travail.

et ils s'expriment plus facilement lors de réunions diverses ou devant un groupe.

## L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS

L'organisation de ces élections se fait conformément au protocole établi qui définit les règles démocratiques. Des panneaux d'affichage sont installés dans la salle d'accueil du service afin d'y apposer les affiches des différents candidats et leur programme de campagne. Toutes ces démarches du processus électoral visent à permettre aux usagers de faire l'apprentissage de la démocratie et de les sensibiliser au vote. Les candidats vont pouvoir déterminer des slogans de campagne et adopter une posture de candidat qui consiste à échanger avec les autres usagers. Cette instance permet aux personnes accompagnées de faire l'apprentissage de la citoyenneté à travers leur implication à chaque étape de la démarche.

Les personnes vont pouvoir transposer cette expérience dans leur vie en dehors de l'établissement. L'idée étant également de les sensibiliser sur l'importance du vote et de la participation pour faire valoir sa citoyenneté.

## L'apprentissage de la citoyenneté ne doit pas se limiter à la vie du service

De nombreuses activités sont proposées aux personnes accompagnées dans le cadre de leur accompagnement. Il est important que celles-ci se déroulent à l'extérieur pour s'inscrire dans la vie de la Cité. C'est en participant et en développant l'accessibilité à tout pour tous, que les professionnels offrent aux personnes les moyens « d'agir » et « d'exister », en tant que citoyen et personne à part entière. Il est important pour le service de s'ouvrir à et sur son environnement comme le souligne l'Anesm dans ses recommandations de bonnes pratiques professionnelles.<sup>1</sup> L'ouverture permet aux usagers de mieux vivre dans la Cité et de développer de nouvelles relations sociales. L'objectif étant qu'ils s'intègrent dans la Cité, poursuivent et transposent ces apprentissages lors des retours en famille. Les lieux de socialisation investis à l'extérieur de l'établissement leur permettant par ailleurs de se confronter à d'autres modèles identificateurs favorisant leur implication dans la vie sociale locale et leur permettant de faire valoir leur citoyenneté. ■

## Faciliter la participation des personnes

Comme tout individu socialisé, la personne handicapée mentale a besoin d'informations... via des textes « faciles à lire et à comprendre » pour toutes les activités quotidiennes. Les principes du Facile à lire et à comprendre (FALC) ne s'appliquent pas uniquement à l'occasionnel, à l'institutionnel. Ils doivent s'étendre à toutes les activités « de base » d'une communauté : ouverture et conditions d'admission d'une bibliothèque communale, messages d'informations santé, courriers de la banque, conseils d'hygiène... les modalités du vote, leurs droits, leurs devoirs... bref, dans toutes les situations de la vie quotidienne. Si l'on parle de plus en plus d'inclusion, il faut penser aux divers moyens d'y parvenir.

En adaptant la communication au sein des structures et des établissements, et en incitant à la promotion de cette communication adaptée utile à tous, nous améliorons l'accessibilité au sens large, permettons le libre exercice d'une plus grande citoyenneté et tentons de gommer les effets du handicap.

1. Anesm, ouverture de l'établissement à et sur son environnement, p1